

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19                      Présents : 15                      Votants : 15                      Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

**Etait excusés** : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

**Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET** : **Projet d'aménagement du château et de son enceinte – Nettoyage des murs du château**  
**Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) avec plan de financement**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à des travaux de stabilisation, de restauration puis de mise en valeur du château et de ses abords.

La commune doit avoir une vision globale des interventions à mener sur cet ensemble fortifié. A cette fin, le Conseil municipal a validé le projet de restauration et l'élaboration d'un Plan de Gestion de restauration et de maintenance du château par l'Atelier Rémi Pottier Architecture et patrimoine.

Afin de mener les études, des relevés ainsi qu'une modélisation 3D du site doivent être réalisés. Cependant de nombreux endroits sont inaccessibles, soit ne peuvent être pleinement appréhender par la présence d'une végétation envahissante.

Il est donc impératif de procéder au nettoyage des murs du château à l'aide de débroussailleuse avec l'application d'un produit sélectif bio agréé.

La commune a reçu un devis de l'entreprise Jules Valentin d'un montant HT de 6 800,00 euros.

Monsieur Le Maire demande aux membres l'autorisation de mandater l'entreprise Jules Valentin pour la prestation de nettoyage des murs du château qui permettra d'avoir une meilleure vision de l'état de l'édifice à restaurer.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40% du montant HT de la mission soit une subvention possible de 2 720,00 euros suivant le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DRAC	Sollicitée	6 800,00 €	2 720,00 €	40 %
CD 17	Sollicitée	6 800,00 €	1 360,00 €	20%
<b>Sous Total</b>			<b>4 080,00 €</b>	
Autofinancement		6 800,00 €	2 720,00 €	40%
<b>COUT TOTAL HT</b>			<b>6 800,00 €</b>	

## AR Prefecture

017-211702410-20220217-D20220210-DE  
Reçu le 21/02/2022  
Publié le 21/02/2022

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la mission de nettoyage des murs du château de Montguyon par l'entreprise Jules Valentin pour un montant HT de 6 800,00 euros,
- **VALIDÉ** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour cette prestation à hauteur de 40% du montant du devis de 6 800,00 euros HT soit une subvention possible de 2 720,00 euros,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

